|  |  |
| --- | --- |
|  **Avis d’appel public à la concurrence**  | **Convention d’occupation du domaine public****Mise en concurrence pour une occupation du domaine public en vue de l’utilisation et la gestion de la cuisine centrale** |
|   |  **Ville de Poissy**  |

# 1. Nom et adresse de la Collectivité

## Ville de Poissy

Place de la République

78300 Poissy

**Contact :**

Direction des marchés publics

Place de la République

BP 63081

78300 Poissy

Tél : 01 39 22 53 23

Courriel : marchespublics@ville-poissy.fr

Adresse internet:

Adresse principale : <https://www.ville-poissy.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues** : le point de contact susmentionné.

Remise contre récépissé en main propre, Chronopost et porteurs spéciaux, contact : Direction des Marchés Publics – Mme Giraud, 2 boulevard Robespierre, F - 78300 Poissy, courriel : marchespublics@ville-poissy.fr

# 2. Objet de la convention

Mise en concurrence pour une occupation du domaine public en vue de l’utilisation et de la gestion de la cuisine centrale

# 3. Durée

La ville de Poissy confira pour une durée de quatre (4) ans non-renouvelable l’utilisation et la gestion de la cuisine centrale.

# 4. Caractéristiques essentielles

La cuisine centrale est située 17 rue Ronsard, 78300 Poissy.

Sa surface est d’environ 1224 m2.

Sa capacité de production : nombre moyen annuel de 1 800 000 repas.

L’occupant ne pourra exercer dans les locaux concédés qu’une activité de restauration.

Le matériel en place est mis à disposition par la Collectivité.

L’entretien du matériel, des locaux etc. est à la charge de l’occupant

Le remplacement du matériel (investissement) appartenant à la Collectivité est à la charge de celle-ci. La demande sera faite par l’occupant.

L’achat de matériel supplémentaire est à la charge de l’occupant. Celui-ci pourra le retirer à la fin de la convention.

L’occupant devra reprendre le personnel déjà en place (23 personnes, voir liste en annexe 3).

La cuisine centrale sera mise à disposition de l’occupant, du lundi au vendredi, sauf dérogation expresse de la Collectivité. Aucun mouvement de véhicules n’aura lieux aux horaires d’entrée et de sortie scolaire.

La cuisine centrale est mise à disposition, moyennant un loyer annuel de 18 815.54 € (révisable annuellement à la date anniversaire suivant l’indice du coût de la construction-ICC).

# 5. Variante

L’occupant pourra acquérir le matériel en place.

L’occupant fera une proposition financière pour l’achat du matériel appartenant à la Collectivité.

L’occupant aura en charge l’ensemble des investissements lié au remplacement du matériel en place ou au matériel supplémentaire nécessaire à son activité.

L’entretien du matériel et des locaux est à la charge de l’occupant. A la fin de la convention, celui-ci devra retirer son matériel et remettre les locaux en état d’utilisation immédiate.

# 6. Modalités de calcul de la redevance

Le montant de la redevance proposé par le candidat sera calculé sur les bases suivantes :

* Une part fixe
* Une part variable qui sera fonction du nombre de repas produits par le concessionnaire.

La redevance pour la part fixe sera payable trimestriellement.

La part variable sera exigible dés validation du bilan financier et payable en une fois.

Montant de la redevance pour l’offre de base :

Dans tous les cas, l'occupant s'engage à reverser à la Collectivité une redevance totale d'un minimum garanti de 376 000 € TTC par an hors loyer.

Montant de la redevance pour la variante :

Dans tous les cas, l'occupant s'engage à reverser à la Collectivité une redevance totale d'un minimum garanti de 330 000 € TTC par an hors loyer.

# 7. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

- Une déclaration appropriée de banques ou le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

- Une déclaration sur l'honneur signée indiquant que le candidat :

a) n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés

* Une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet de la convention, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles ;
* Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
* Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du contrat public ;
* Une présentation d’une liste des principales prestations réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
* Un extrait de l’inscription au RCS (K ou K-bis), datant de moins de 3 mois.

# 8. Critères de jugement des propositions

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

A l’issue de l’analyse des réponses, une négociation pourra être ouverte avec les candidats retenus sur toutes les composantes de l’offre.

# 9. Visite de site

La Collectivité peut organiser une visite du lieu d'exécution. Cette visite n'est pas obligatoire pour les candidats.

Toutes les informations relatives à cette visite sont disponibles auprès de :

Services Achats/Magasin

Tel : 01 39 22 65 53 ou 01 39 22 65 44

Email : achats@ville-poissy.fr

La visite des lieux permet la mise en adéquation des prestations proposées avec le besoin exprimé dans le cahier des charges.

Lors de la visite, il ne sera répondu qu’aux seules questions relatives aux critères traités dans le cahier des charges. Si des questions précises venaient à nécessiter une mise au point, la Collectivité répondra, par écrit, à tous les candidats ayant retiré un dossier de consultation.

# 10. Date limite de réception des propositions

Les propositions devront être adressées avant le 14 juin 2018 à 12h00.

# 11. Durée de validité des offres

90 jours à compter de la réception des offres

# 12. Renseignements complémentaires

## 1. Langue pouvant être utilisée dans l’offre ou la demande de participation :

Français.

## 2. Adresse auprès de laquelle des renseignements d’ordre administratif peuvent être obtenus :

Direction des Marchés Publics

Ville de Poissy

Mme Giraud

Place de la République

BP 63081

78303 POISSY CEDEX

Tel : 01 39 22 53 23

Courriel : marchespublics@ville-poissy.fr

## 3. Adresse auprès de laquelle des renseignements d’ordre technique peuvent être obtenus :

Direction Ressources techniques

Ville de Poissy

Mme Hagondokoff

Tel : 01 39 22 65 53

Courriel : marchespublics@ville-poissy.fr

# 13. Voies de recours

**Organe chargé des procédures de recours**

**Nom de l'organisme :** Tribunal administratif de Versailles

**Adresse** :

56 avenue de Saint Cloud

78000 VERSAILLES

Tel : 01 39 20 54 00

Fax : 01 39 20 54 22

courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

URL : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>

**Organe chargé des procédures de médiation**

**Nom de l'organisme :** Préfecture de la Région Ile-de-France

**Adresse :**

5 rue Leblanc

75911 PARIS Cedex 15

Tel : 01 82 52 42 67

Fax : 01 82 52 42 95

Courriel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr

**Introduction des recours**

Toute demande d'informations sur les voies et délais de recours doit être formée auprès de la juridiction suivante :

Tribunal Administratif de Versailles

56, avenue de Saint Cloud

78000 Versailles cedex

Tél. : 01 39 20 54 00

Fax : 01 39 20 54 22

Mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr